

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 DECEMBRE 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Question n° 24

Objet : ARRÊT DU PROJET DE PLAN AIR ANNEXE DU PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ARRÊTE.

L'an deux mille vingt-et-un

Le 6 décembre, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 30 novembre 2021, s'est réuni à Eaubonne - 95 600 – Gymnase Robert Henry, 14 avenue Marguerite, en séance publique (retransmission en direct via le site internet de la CA Val Parisis), sous la présidence de Yannick BOËDEC.

Étaient présents : Yannick BOËDEC, Président

Xavier MELKI, Xavier HAQUIN, Philippe ROULEAU, Florence PORTELLI, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Marie-José BEAULANDE, Pascal SEIGNÉ, Gérard LAMBERT-MOTTE, Sandra BILLET, Jean-Noël CARPENTIER, Michel VALLADE, Philippe AUDEBERT, Bernard TAILLY, vice-Présidents,

Philippe BARAT, Benoît BLANCHARD, Daniel PORTIER, Gilles GASSENBACH, Jean AUBIN, Nicole LANASPRE, Jacqueline HUCHIN, Marie-Christine CAVECCHI, Johann ROS, Pierre LE BEL, Monique BAQUIN, Joëlle DUPUY, Françoise GONZALEZ, Evelyne LARGENTON, Annie TOUSSAINT, Marie-Françoise JOLLY, Françoise NORDMANN, Marie-Pierre JEZEQUEL, Marie-Evelyne CHRISTIN, Jean-François DUPLAND, Jean-Michel DETAVERNIER, Laurent GORZA, Didier LEDEUR, Nadine PORCHEZ, Henri FERNANDEZ, Maryse MENEY, Nathalie BAUDOIN – CUSSET, Laurence TROUZIER-EVÊQUE, Jean-Charles RAMBOUR, Bernard LE DUS, Etienne LE BÉCHEC, Sylvia CERIANI, Gilbert AH-YU, Christine MATTEI, Zouina MENNAD, Laetitia BOISSEAU-STAL, Grégoire DUBLINEAU, Fatima MOUSSI, Carole FAIDHERBE, Patrick BOULLÉ, Stéphane ROUSSAKOVSKY, Stéphane LARTIGUE, Aline ROGER, Eric BOSC, Frédéric PURGAL, Céline BOUVET, Thomas COTTINET, Franck GAILLARD, Sabrina FORTUNATO, Cécile RILHAC, Nathalie JOLLY, Miloud GOUAL, Arnaud LARMURIER, Xavier DUBOURG, Youcef KHINACHE, Saliha DAHMANI, Célia JACQUET-LÉGER, Carole CHESNEAU, Camille CARON, Nicolas PONCHEL, Lucie MICCOLI, Darine BOUADIS, Sarah NEROZZI-BANFI, Paul MAUGIS, Conseillers Communautaires,

Étaient absents et représentés :

Sandrine LE MOING par Sabrina FORTUNATO,
Marc SCHWEITZER par Michel VALLADE,
Nathalie CAPBLANC par Célia JACQUET-LÉGER,
Pascal LAUGARO par Gilbert AH-YU,
Modeste MARQUES par Philippe ROULEAU,
Nicolas KOWBASIUK par Carole FAIDHERBE,
Tom MÓRISSE par Jean AUBIN,

Était absente et excusée :

Carole CAUZARD,

Secrétaire de Séance : Youcef KHINACHE,

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20 heures 01

Nombre de membres en exercice : 87
Nombre de présents : 79
Nombre de pouvoirs : 07
Nombre de votants : 86

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'environnement, notamment l'article L.229-26 relatif aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20.000 habitants,
Vu la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte introduisant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
Vu la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) renforçant le volet « air » des Plans Climat Air Energie Territoriaux,
Vu l'Ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement,
Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial,
Vu les statuts de la CA Val Parisis, notamment sa compétence en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,
Vu le courrier du Préfet de région en date du 24 novembre 2020,
Vu la délibération N° D/2021/15 du Conseil communautaire du 1^{er} février 2021 portant l'engagement dans la démarche Plan Air en lien avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CA Val Parisis en 2020,
Vu la délibération N° D/2021/113 du Conseil communautaire du 27 septembre 2021 portant arrêt du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CA Val Parisis et de son évaluation environnementale stratégique,
Considérant que les collectivités territoriales ont un rôle important à jouer dans lutte contre les émissions de polluants atmosphériques et le respect des normes de qualité de l'air,
Vu l'avis favorable de la commission politique commission Aménagement, Environnement et Tourisme du 22 novembre 2021,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 23 novembre 2021.

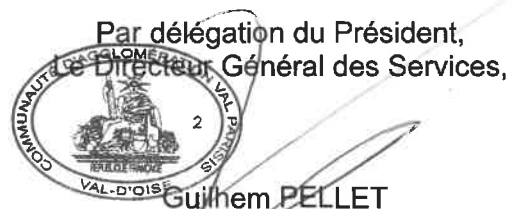
Après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE (2 abstentions),**

ARRÊTE le Plan Air, ci-annexé, annexe du projet PCAET de la CA Val Parisis,

AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette démarche.

Fait et délibéré ce jour à Eaubonne.

Pour extrait conforme,

Par délégation du Président,
Le Directeur Général des Services,

Guilhem PELLET

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai »